

PROCES-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 3 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le samedi 3 mai à 9h, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, légalement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni dans la salle du Cadran à Evreux (27000).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Election du Président du SIEGE
- 2- Définition du nombre de Vice-présidents et de membres du Bureau Syndical, modalités de vote
- 3- Election des Vice-Présidents
- 4- Election du Bureau syndical
- 5- Délégation d'attributions du Comité syndical au Président
- 6- Délégations d'attributions du Comité au Bureau syndical
- 7- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Etaient présents 608 délégués sur 675 légalement convoqués :

Mmes et Ms JOURDAN, LECHEVALIER, MARTINS, AUBER, LAUNAY, LEMIESZ, BARE, BEAUCHE, BLOT, DELBOS, LECUREUR, COCAGNE, RANGEE, MORDRET, SIX, CONCEDIEU, TOUTAIN, MORINEAU, MOSER, MESNIERE, LEGROS, FAUVILLE, CHEMIN, CAVALIE, PARIS TOUQUET, BENZERRAK, DE LYE, LAGRIVE, FRANCK DE PREAUMONT, BEAUNIER, FAMERY, BREQUIGNY, MORAIN, ROULAND, AUGER, LANOS, SAIGHI, LIZOT, OBADIA, NICOLAON, LAURAIN, SOUCHAY, DRANCOURT, CHERON, VIETTE, CONTASTIN, MAZURIER, BREVAL, DESRUES, CALAIS, PIEDNOEL, BRUN, PERIER, LARDILLEUX, PICARD, MAUREILLE, JOURDREN, ANSEAUME, SCORDO, VENTROUX, PREIRA, DUMESNIL, BOUAKLINE, COTTE, MARTEAU, LEMONNE, PLAINNEVAUX, CARON, LACOUR, COULON, GIMONET, ROUSSET, CHERON, LELOUP, GATINE, ROUSSARD, MAISONS, PICHOS, HERBLIN, DAVOUST, MERLEVEDE, PAUL, SCHALLER, BOURDONNAY, ALLANO, LEVEAU, SURDYK, BERNARD, COUTURIER, BOUJOL, CONFAIS, PRUDHOMME, CORMIER, GOUGIS, COMPAGNON, MIGNOT, KADZIOLKA, RIVIERE, MOIRE, MALESTROIT, ANGOT, REGIN, GOUSSET, PILLARD, DURET, MONTHULE, ALLAIN, CLEMENT, DESMARAIS, ROUAS, GRAINVILLE, THIEBAULT, FONTAINE, GALLAIS, DEPORTE, DERRIEN, BENOIST, VIVIEN, GOLFRIN, DORLEANS, TUVACHE, MAQUAIRE, LOLLIER, ISRAEL, CHEVALIER, FOLIOT, BOUCHER, PRESLES, POULAIN, TESSIER, MICHALOT, BLUET, SCNINCK, LEGENDRE, MOTHU, CARREY, DHOMMEE, LERICQUE, DELAGE, BOUCOURT, BAYART, ANSEAUME, DURUFLE, FLEITH, CARRE, VIGUERARD, AUTECHAND, COYEZ, VEIT, GIRBEAU, COLLEU, BIOCHE, BOSSUYT, QUIRO, BATREL, DEHAUDT, ANSART VERDY, LOURENCO, DELATRE, PRIEZ, GIRARD, GARNIER, EGASSE, PIGERE, BARRAL, DE MONICAULT, BOISARD, GUENEAU, CODA, DURO, BIGNON, HEROUARD, COURTAT, DARRET, LISJECKI, LE DENMAT, GARNIER, LEVASSEUR, GAREL, PICARD, SCHLOSSER, GILBERT, DEFUBLE, IMBISCUSO, DUFOUR, JOSQUIN, RIFFLET, LEROUGE, GLATRE, LANDRY, LEBLANC, BAPTIST, FAUCHER, LEROUX, DEBUS, DUVAL, MARIE, GRILLE, LAMBERT, LAGNEL, PAYAN, BRIOSNE, BOISRENOULT, GEORGES, LEMAITRE, LEFEVRE, BAUCHER, GAILLARD, THROUET, LEFEBVRE, ANNE, RAIMBOURG, PLESSIS, RUPIN, MAHIETTE, RIAUX, OLLIVIER, GESLAND, DENIS, AUBRUN, MERIOTTE, PAQUIN, BARRE, MARTIN, COUREL, LAMY, MOGLIA, PIEDNOEL, LA ROCHE, PHILIPPE, BORDEAU, MASSE, DERREY, DUBOC, DELACOUR, AUZOUX, COURANT, DUVERE, GILLES, PICARD TESSIER, GOSSELIN, RENAUX, MOUQUET, ARVIN-BEROD, WALKOWIAK COSSE, PYRSZ, VIGHIER, LALLEMAND, MOMMERT, BRAZ, DUJARDIN, DUBOS, GAMBU, BENARD, MOENS, BEAL, BLOUIN, PALLIER, ADELIS, PETIT, DEMONCHY, RASSAERT, MATECKI, HACHE, TRANCART, LAINE, DUBOS, FONDRILLE, PLET, LOEUILLET, QUILLET, KLEIN, ZABIVOROTA, HUREL, QUIN, VITRY, CHAN SIN YAN, GAVARD GONGALLUD, ROULAND, CARRE GODEBOUT, RONNE, DULONDEL, COLLAS, CAPILLON, HENNART, DENIEL, DUCRETOT, JACOB, BUYZE, GAVARD GONGALLUD, WALLART, ROUSSEL, HACQUARD, NOEL, MALYSSE, GUIGNARD, POLLET, VIDEAU, DUPLOUIS, BOUDET, GOSSANT, CHAMBON, AUZOU, LECOUTRE, THIERRY,

ROCQUES, SAUNIER, LEGENDRE, PEIRO, LEVAIGNEUR, MARTIN, LANIC, CHAUDUN, MARCHAL, CRAMER, LOSEILLE, WIERZBICKI, BLAVETTE, LARCHER, LESUEUR, LEFEBVRE, LAGRANGE, DUVAL, ROUFFIAC, DURIEZ, SAQUET, VIEILLARD, HURAY, BEZIRARD, DOSSANG, CHAPLAIS, LESELLIER, HUBERT, DAUPHIN HENNEQUEZ, PERIER, GRILLAT, POUCHIN, ADELIS, LECOZE, BEAUFILS, RIHAL, FORZY, JAMART, PINEL, MULLER, BUISSON, LAINE, GRIFFON, CHAPERON, DUBOS, PLUCHET, DE SAINT OLIVE, FEUGERE, GUILBERT, BOSSOUYT, RENARD, CHARPENTIER, NEVEU, LEBOULAIR, GRENIER, SIBILLE, SEVIN, LENORMAND, VALLET, DOISTEAU, DORGE, BACCARO, PHIQUEPRON, JUSSEAU, ROUTIER, WIELGUS, BARBEY, RAGEL, DECARSIN, POPOT, SEMBEL, PENIN, SANGLIER, BERGAMI, LANDAIS, LEBEL, AUVRAY, CHAVEGRAND, VALERY, NOE, CHIOCCARELLO, BOITTE, MORILLON, LAMBLARDY, HAMEL, MOLINA, LAMBOY, MASCRIER, LAUDINET, LEPOUZE, PREVOST, BOURGEOIS, JEANNE, BOUCHARD LASALLE, THEBAUD, MARIE, JOUEN, AUBERT, DESHAYES, ADAM, JOIN LAMBERT, CHOLEZ, GENET, POULAIN, DUTHILLEUL, VITTECOQ, FINET, MARI, AUGER, GOSSELIN, CAVELIER, DESLANDE, RUEL, AURAND, CHERON, VIQUESNEL, FELS, LECHAT, CAUCHE, BLAIS, JONCKEAU, LELANDAIS, GIL, PLUMET, PEUFFIER, CAPON, BONNEVILLE, LE DU, DE BROGLIE, QUETTIER, DEGROOTE, LECACHE, BONOAVENTURE, THIBAUT BELET, MALCAVA, ERNOUX, BELLIES, SARAZIN, DUBOIS, MERCIER, GOSSE, MALARGE, SANSON, LEFEVRE, CAVELIER, LEBLOND, BOURLIER, LEFORT, FRICHOT, SIMONNET, DULUT, LANGLOIS, VERGER, LEVEQUE, JOUSSERAND, RIOULT, MORIN, BERNARD, BRASSENX, LOTHON, BAGOT, JACOB, MORISSET, RENAULT, BOISSON, TOUR, FRICHOT, QUETIER, CHATELAIN, CARRE, AUDOIRE, HOYE, VANHEULE, CARBONNIER, DUBOIS, QUESTEL, MASSON, LEVESQUE, LAMY, MORAINVILLE, ROMAIN, FOLLAIN, LEROY, MAUREY, RENARD, ADELINE, MECHOUD, CAREME, AUGUSTIN, CISAR, BOURDIN, CORNET, BOUCHE, VEYRES, BENARD, LATHUILE, CRENICY, BLIN, PINCHON, GUERNON, WOHLSCHLEGEL, FRANCHET, TINTINGER, DUPONT, DEFORCHE, DESCAMPS, VAN DE DRIESSCHE, CHAUVIERE, DESCAMPS, CHALONY, LANGEVIN, EON, GUESDON, HOUSSARD, LECERF, POURDIEU, MARMION, GUEST CHAPPELIN, ROUSSEL, DELABRIERE, DOZEVILLE, DELABRIERE, LHERONDELLE, HOUSSAYE, LEPREVOST, DUGAST, PREVOST, VAMPA, MADELON, TRIPIER, JOSSE, DEGLOS, VANDOOREN, MERIMEE, DEVAUX, POTTER, DRIEUX, BOISSIERE, ADELINE, MONTIER, LE POITTEVIN, DROUIN, MONCHABLON, COLIN, LECONTE, LELOUP, DURAND, CARISSAN, LECOQ, FRICHET, ROUSSELLE, FERMANEL, SAMPSON, RESSENCOURT, MARTEAU, WEBER, BERENGER, GRANEIX, PREVOST, DUBUISSON, EPINETTE, MARCHAND, MOAL, DEBUS, PIERRARD, LENOIR, COURTAUT, PICOUAYS, FLAMBARD, LASNE, PETIN, ODIENNE, BLONDEAU, PONIATOWSKI, PECHON, GUILBERT, BOURDON, LAFILLE, BONNEAU, MALAQUIN, DUVAL, THOUZE, STAB, DIAZ, PAUMIER, VARILLE, TARGIANI, PLATEL, DUGIMONT, COLOMBEL, LANCIEN, GOIN, BRONCQUART, TOUTAIN, VERSCHUERE, DE MEAUX, DELACOURT, LBOUCQ, LORDI, HUBERT, VIEIRA, NGUYENDUC.

Monsieur Ladislas PONIATOWSKI ouvre la séance, le quorum étant atteint. Il remercie l'ensemble des délégués d'être venus assister à cette assemblée générale. 7 pouvoirs ont été déclarés :

M. Franck BUCHER, délégué de ST PHILBERT SUR BOISSEY, a donné pouvoir à M. Jean Pierre CHATELAIN, délégué de BOISSEY LE CHATEL pour le représenter lors des délibérations.

Mme Florence DECLERCQ, déléguée de NEUVILLE SUR AUTHOU, a donné pouvoir à Mme Marie Christine JOIN LAMBERT, déléguée de BRETIGNY pour la représenter lors des délibérations.

M. Pascal JORET, délégué d'ARNIERES SUR ITON, a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, délégué des BAUX STE CROIX pour le représenter lors des délibérations.

M. Patrick MAUGARS, délégué d'INCARVILLE, a donné pouvoir à M. Jean marc MOGLIA, délégué d'ANDE pour le représenter lors des délibérations.

M. Francis BRONNAZ, délégué du NEUBOURG, a donné pouvoir à M. Roger WALLART, délégué de TOURNEDOS BOIS HUBERT pour le représenter lors des délibérations.

M. Eric JAMMET, délégué de ST ETIENNE DU VAUVRAY, a donné pouvoir à Mme Frédérique PIEDNOEL, déléguée d'HEUDEBOUVILLE pour le représenter lors des délibérations.

M. Guénaël JAHIER, délégué d'IGOVILLE, a donné pouvoir à Mme Katia CAMU, déléguée des DAMPS pour le représenter lors des délibérations.

Il désigne Monsieur Jean JACOB, délégué de la commune de St Martin La Campagne et doyen d'âge de l'assemblée, président de la séance.

Monsieur JACOB procède ensuite à la désignation de Madame Gwendoline PRESLES, Maire de Bourneville, secrétaire de séance.

I/ Election du Président du SIEGE

Monsieur JACOB, président de séance, annonce ensuite les modalités et règles de scrutin pour l'élection du Président, prévues par les dispositions du Code Général des collectivités territoriales.

Après appel à candidature, une seule candidature est proposée par Monsieur Ladislas PONIATOWSKI, désigné délégué par la commune de Mandeville.

Monsieur JACOB annonce alors l'ouverture du scrutin.

A l'issue du déroulement des opérations de vote et de dépouillement, Monsieur JACOB proclame les résultats :

| | |
|----------------------|-----|
| Nombre votants | 615 |
| Nombre blancs et nul | 18 |
| Suffrages exprimés | 597 |

M. Ladislas PONIATOWSKI 597 voix

et déclare Monsieur PONIATOWSKI élu Président du SIEGE en ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour.

Monsieur PONIATOWSKI, Président du SIEGE, prononce ensuite un discours rappelant les défis du syndicat pour la prochaine mandature qui s'inscrivent dans un contexte technique, financier et législatif préoccupant :

- La mission d'amélioration de la qualité de la distribution électrique reste prioritaire. Le réseau est encore trop sensible aux aléas climatiques et au développement démographique du département. Aussi l'effort d'investissement du SIEGE devra être renforcé notamment dans la zone ouest et l'axe seine.
- La transition énergétique doit être privilégiée. Le processus d'amélioration de l'éclairage public déjà mis en œuvre depuis 3 ans devra être complété d'initiatives en matière de bornes à recharge rapide pour les véhicules électriques, de nouvelles délégations de service public gazières et de productions décentralisées d'électricité.
- La traduction de ces défis passe par une politique d'investissement et budgétaire économe. A cette occasion, le Président a déjà annoncé son souhait de geler l'évolution de la TCFE et de restituer son montant aux villes susceptibles, à compter du 1^{er} janvier 2015, de voir cette recette disparaître totalement de leur budget de fonctionnement.

Monsieur le Président conclut qu'il s'agit d'un programme ambitieux mais réaliste qui attend le SIEGE pour les années à venir :

- ambitieux parce qu'il est essentiel d'améliorer les réseaux électriques et d'éclairage public qui servent au bien être les 600.000 habitants du département.
- réaliste parce que la mobilisation des élus et des 35 agents de la collectivité du SIEGE est totale pour renforcer l'attractivité du territoire départemental dans un contexte socio-économique en pleine mutation.

II/ Définition du nombre de Vice-présidents et de membres du Bureau Syndical, modalités de vote

Avant de procéder aux élections des Vice-Présidents, le Président propose à l'assemblée, pour des raisons de simplification, d'adapter les règles de scrutin en procédant à un vote groupé par catégorie et à main levée pour les élections des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Il propose également de fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents, comme précédemment et à 22 le nombre de membres du bureau syndical.

Après délibération, le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

III/ Election des vice-présidents

Le Président propose sa liste de candidats à la vice-présidence en précisant l'accord des intéressés:

Mme Perrine FORZY 1^{ère} Vice-Présidente, maire de Gamaches en Vexin
M. Jean QUETIER 2^{ème} Vice-Président, maire adjoint de Berville en Roumois
M. Xavier HUBERT 3^{ème} Vice-Président, maire des Baux Ste Croix
et sollicite d'autres candidatures.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'élection.

Après vote, avec 614 voix POUR et 1 abstention, les 3 vice-présidents sont désignés comme suit :

Mme Perrine FORZY au poste de 1^{ère} Vice-Présidente
M. Jean QUETIER au poste de 2^{ème} Vice-Président
M. Xavier HUBERT au poste de 3^{ème} Vice-Président

IV/ Election des membres du bureau syndical

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'élection des 22 membres du bureau syndical, dans les conditions précédemment délibérées.

Il présente sa liste établie en relation avec la représentation géographique, politique et la représentation rurale/urbaine du département :

Mmes et Ms MOGLIA Jean Marc maire d'Andé, JEANNE Danielle maire d'Aulnay sur Iton, CORNET Raymond maire de Bémécourt, GUESDON Alain maire adjoint de Beuzeville, COMPAGNON Françoise maire de Bois Arnault, JOIN LAMBERT Marie Christine maire de Brétigny, CRAMER Michel maire de Douville sur Andelle, GAVARD GONGALLUD Nicolas maire adjoint d'Evreux, ROUSSET Martine maire adjointe d'Ezy sur Eure, GUENEAU Alain maire de Gadencourt, LANDAIS Claude maire de Giverny, MOLINA Michel maire d'Huest, PARIS TOUQUET Micheline maire de Le Planquay, FLEITH Jacky maire de Montaure, MARTEAU François maire de Nassandres, LORDI Christian maire de Port Mort, DORGE Christian maire de Roman, MAQUAIRE Robert maire Rougemontiers, DROUILLET Nicole maire de St Aubin sur Gaillon, COUREL François maire de St Philbert sur Risle, WALLART Roger maire de Tournedos sur Seine, BOURDIN Joël sénateur, délégué titulaire de Valailles (carte en annexe).

Le Président sollicite d'éventuels autres candidats.

A défaut de nouvelle candidature, le Président propose de voter pour l'élection de cette liste.

La liste ci-dessus est acceptée pour composer le bureau syndical avec 614 voix POUR, 1 abstention.

V/ Délégation d'attributions du Comité syndical au Président

Le Président propose ensuite au Comité syndical de lui déléguer les attributions suivantes qui lui permettront, comme pour le mandat précédent :

- de procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les dispositions du III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas la durée du mandat,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical.

Les décisions prises dans les matières déléguées se feront dans les limites des crédits budgétaires autorisés par le comité syndical.

En cas d'empêchement du président, les décisions relatives à ces matières pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice Présidents, par arrêté préfectoral.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VI/ Délégations d'attributions du Comité au Bureau syndical

Le Président propose ensuite au Comité syndical de déléguer collégalement au bureau syndical les attributions suivantes, là encore, comme pour le précédent mandat :

- Passation, conformément à la législation et réglementation en vigueur, des marchés publics, quel qu'en soit leur objet : autorisation de lancer la consultation et/ou de signer les marchés, après décision de la Commission d'appel d'offres,
- Passation de conventions, hors champ d'application du Code des marchés publics et contrat de délégation de service public,
- Création et approbation de programmes de travaux et définition des conditions financières des opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat,
- Conclusion de toute convention de partenariat et groupement de commandes, avec des personnes de droit public ou privé, hors délégation de service public.

Les décisions prises dans les matières déléguées se feront dans les limites des crédits budgétaires autorisés par le Comité syndical, et feront l'objet d'un compte-rendu lors de chaque réunion du comité syndical.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VII/ Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Enfin, en application des articles L5211-12 et R5211-4 du code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président propose de voter les taux des indemnités qui seront perçues par le Président et les Vice Présidents pour l'exercice de leurs fonctions.

Ces indemnités sont fixées par référence à celles prévues pour les maires et adjoints aux maires de communes dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant cet établissement public correspondant à la tranche de plus de 200 000 habitants pour une commune, en vertu des dispositions des articles L2123-23 et L2123-24 du code Général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir les taux suivants :

- 37,41 % pour le Président
- 18,70 % pour les Vice Présidents

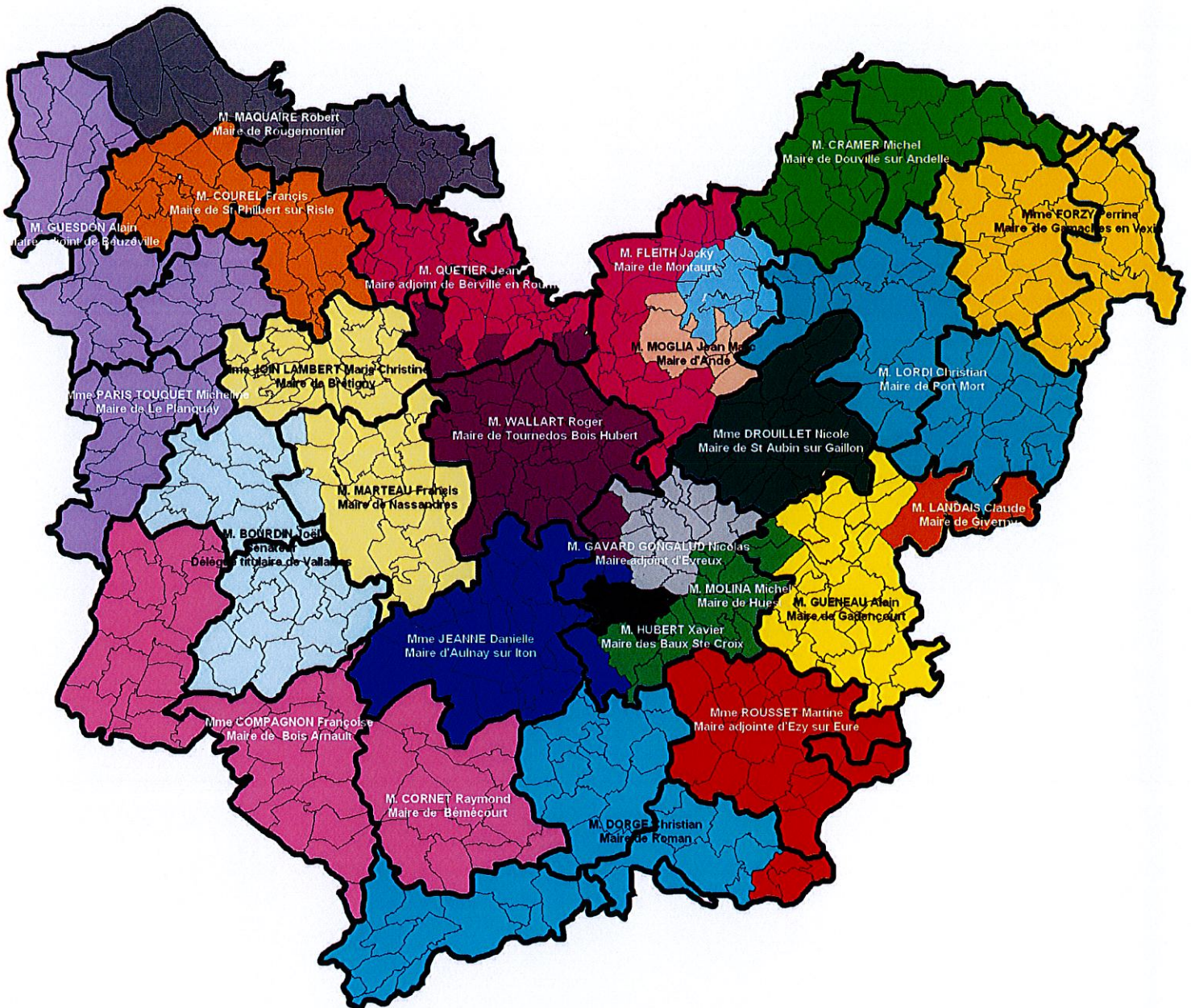
Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie les délégués d'être venus participé très nombreux à ce comité et ces élections et clôt la séance à 11H30 après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président,

Ladislav PONIATOWSKI





PRÉFECTURE DE L'EURE
13 MAI 2014
ARRIVÉE